

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 15 septembre 2023

(COCOF-BT-0.27303)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 15 septembre 2023
(COCOF-BT-0.27302)

Décision:
Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 3

Projet d'arrêté 2023/1805 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant total de 119.975 euros pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée à la revalorisation du montant de la subvention forfaitaire de six fédérations du secteur social et de la santé- report du 12/09/2023 (COCOF-BT-69.27261)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1805 relatif à l'octroi d'une subvention totale de 119.975 euros pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée à la revalorisation du montant de la subvention forfaitaire de six fédérations du secteur social et de la santé.

Le montant de la subvention est imputé à charge des crédits inscrits à l'allocation de base 22 001 34 10 3300 intitulée « Mise en œuvre du PSSI » du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023.

li charge le Membre du Collège compétent pour la politique de la famille et le Membre du Collège chargé de l'Action sociale et de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 4

Projet d'arrêté 2023/1745 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 491.535,45 €, destinée au renforcement de l'encadrement au sein des asbl agréées dans le secteur des services d'aide à domicile.- report du 12/09/2023
(COCOF-BT-69.27258)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1745 octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 491.535,45 €, destinée au renforcement de l'encadrement au sein des asbl agréées dans le secteur des services d'aide à domicile.

Cette subvention est imputée à charge des crédits inscrits à l'allocation de base 22 001 34 10 - 3300 intitulée "Mise en œuvre du PSSI" du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Famille de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 5

Projet d'arrêté 2023/1744 relatif à l'octroi d'une subvention de 510.327 euros pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée au renforcement du secteur des centres de planning familial.- report du 12/09/2023 (COCOF-BT-69.27257)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1744 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant total de 510.327 euros pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée au renforcement du secteur centres de planning familial.

Il charge la Membre du Collège, compétente pour la politique de la famille, de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 6

Projet d'arrêté 2023/1741 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 50.000,00 euros en faveur de l'asbl Centre de Prévention du Suicide pour la continuité de son projet « Postvention et accompagnement du deuil par suicide ainsi que l'élaboration de protocoles de prévention du suicide comme outils de santé publique»- report du 12/09/2023 (COCOF-AM-48.27254)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1741 relatif à l'octroi d'une subvention de 50.000,00 euros pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 en faveur de l'asbl Centre de Prévention du Suicide pour la continuité de son projet « la postvention et accompagnement du deuil, ainsi que l'élaboration de protocoles de prévention du suicide comme outils de santé publique ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 10 - 3300 « Mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré du budget 2023 » du Budget 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 7

Projet d'arrêté 2023/1742 relatif à l'octroi d'une subvention de 413.166 euros pour la période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée au renforcement du secteur des services actifs en matière de toxicomanies.- report du 12/09/2023
(COCOF-AM-48.27255)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1742 relatif à l'octroi d'une subvention totale de 413.166 EUROS euros pour la période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée au renforcement du secteur des services actifs en matière de toxicomanies.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 10- 3300 intitulée « Mise en œuvre du PSSI » du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège, compétent pour la Santé, de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 8

Projet d'arrêté 2023/1746 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention d'un montant total de 226.127 €, destinée au renforcement des équipes au sein des asbl agréées dans le secteur des centres d'action sociale globale pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.- report du 12/09/2023
(COCOF-AM-49.27259)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1746 octroyant une subvention d'un montant total de 226.127 € destinée au renforcement des équipes au sein des asbl agréées dans le secteur des centres d'action sociale globale pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 10- 3300 intitulée « Mise en œuvre du PSSI » du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 9

Projet d'arrêté 2023/1747 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 36.975€, destinée au renforcement des équipes au sein des asbl agréées dans le secteur des services de médiation de dettes pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023.- report du 12/09/2023
(COCOF-AM-49.27260)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1747 octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 36.975 €, destinée au renforcement des équipes au sein des asbl agréées dans le secteur des services de médiation de dettes.

Ce montant est imputé à charge des crédits inscrits à l'allocation de base 22 001 34 10 3300 intitulée - Mise en œuvre du PSSI du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 10

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-021) Notifications des questions préjudicielles et des recours en annulation (COCOF-BT-18.27301)

Décision:

Accord.

Le Collège prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 11

**Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 23-021)
(COCOF-BT-18.27300)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 12

Avant-projet d'arrêté 2023/1329 modifiant l'arrêté 2001/549 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socio-professionnelle - PREMIERE LECTURE.
(COCOF-BT-18.27289)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- adopte en première lecture l'avant-projet d'arrêté.
- charge la Présidente du Collège de demander :
 - l'avis de l'Organe de concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes;
 - l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé ;
- de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 13

ADOPTION DU PROJET D'ARRÊTÉ 2023/1850 DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE PORTANT DÉSIGNATION DES INSPECTEURS HABILITÉS À EFFECTUER DES CONTRÔLES DANS LES HOPITAUX, LES SERVICES AMBULATOIRES, LES SERVICES DE TRANSPORT MÉDICO-SANITAIRE, LES MAISONS D'ACCUEIL, LES SERVICES AYANT POUR OBJET L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES.
(COCOF-BT-14.27290)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté 2023/1850 du Collège de la Commission communautaire française portant désignation des inspecteurs habilités à effectuer des contrôles dans les hôpitaux, les services ambulatoires, les maisons d'accueil, les institutions ayant pour objet l'inclusion des personnes handicapées et dans le cadre de la politique d'hébergement et d'accueil des personnes âgées.

Le Collège de la Commission communautaire française charge la Membre du Collège en charge de la fonction publique d'exécuter la présente décision et de procéder en son nom à la signature des 10 cartes des inspecteurs qu'il habilite en vertu de l'article 1 de l'arrêté adopté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 14

Arrêté 2023/1905 du Collège de la Commission communautaire française portant désignation des membres et des secrétaires de la Commission de sélection pour l'attribution du mandat de Directeur d'administration de l'Aide aux personnes handicapées (rang 15)
(COCOF-BT-14.27305)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française

- adopte l'arrêté 2023/1905 du Collège de la Commission communautaire française portant désignation des membres et des secrétaires de la Commission de sélection pour l'attribution du mandat de Directeur d'administration de l'Aide aux personnes handicapées (rang 15).
- charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 15

Direction de l'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle – Service de recherche (Labiris) – Démission volontaire (COCOF-RV-66.27288)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant cessation définitive des fonctions par démission volontaire de Madame Isabelle GEORIS, chargée de recherches principale (niveau 1 – rang 11) au soir du 31 août 2023 au sein du Service de recherche à la Direction de l'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge la Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 16

Projet d'arrêté 2023/804 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl ARTHIS - LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE pour ses activités d'alphabétisation (COCOF-RV-64.27268)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/804 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl ARTHIS - LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE pour ses activités d'alphabétisation.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 21.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 17

Arrêté 2023/1779 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'approbation du cahier spécial des charges ainsi que du mode de passation du marché de services concernant la gestion durable des risques de l'amiante dans les bâtiments de la Commission communautaire française (COCOF-RV-66.27287)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le présent marché de services ainsi que le mode de passation du marché, à savoir une procédure ouverte et délègue au Fonctionnaire dirigeant de la Commission communautaire française :

- la passation du présent marché de services en ce compris la compétence de modifier non substantiellement le cahier de charges en cours de publication (par le biais d'avis rectificatif), la compétence d'attribution et/ou de renonciation ;
- le contrôle de son entière exécution administrative et budgétaire en ce compris les éventuelles modifications au marché, en application de l'article 38 et suivants de l'AR du 14 janvier 2013.

Il charge le Membre du Collège en charge de l'Enseignement de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 18

Projet d'arrêté 2023/1950 du Collège de la Commission communautaire française relatif au remplacement d'un membre représentant des organisations représentatives des travailleurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la Formation en alternance. - Lecture unique (COCOF-BC-63.27286)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- adopte le projet d'arrêté 2023/1950 du Collège de la Commission communautaire française relatif au remplacement d'un membre représentant des organisations représentatives des travailleurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la Formation en alternance ;
- charge le Ministre de la formation professionnelle de procéder à l'exécution de la présente décision.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 19

Projet d'arrêté 2023/1343 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 168.026,00 euros en faveur de l'asbl Centre d'accueil et d'information Jeunesse de Bruxelles pour la Pérennisation des plateformes locales d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes en Région Bruxelles-Capitale, mises en place dans la cadre du projet « Transition Ecole - Premier Emploi » (Trec-One) (COCOF-BC-63.27285)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1343 relatif à l'octroi d'une subvention de 168.026,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Centre d'accueil et d'information Jeunesse de Bruxelles pour la Pérennisation des plateformes locales d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes en Région Bruxelles-Capitale, mises en place dans la cadre du projet « Transition Ecole - Premier Emploi » (Trec-One)

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 26.001.34.14.3300 du budget 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 20

Avant-Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du XX entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale– Première lecture.
(COCOF-AM-62.27292)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- Approuve en première lecture le présent avant-projet de décret
- Charge le membre du Collège ayant l'action sociale dans ses attributions de :
 - • Soumettre l'avant-projet de décret à la section législation du Conseil d'Etat pour avis dans les 30 jours (en application de l'article 84, §1^{er}, al.1^{er}, 2^o des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat),
 - • Soumettre l'avant-projet de décret à l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé – Section Cohésion sociale,
 - • Soumettre l'avant-projet de décret à l'avis de l'autorité de protection des données
 - • De saisir l'organe de concertation intra-francophone

La présente décision remplace et annule la décision d'approbation de l'avant-projet de décret prise en date du 20 juillet 2023 (point 4).

Il charge le membre du Collège ayant l'Action sociale dans ses attributions de l'exécution de cet avant-projet de décret.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 21

Projet d'arrêté 2023/989 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl Mondial Sport et Culture pour le projet "Mondial Sport & Culture" (COCOF-NB-68.27284)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/989 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Mondial Sport et Culture pour le projet "Mondial Sport & Culture".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 22

Projet d'arrêté 2023/1797 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl Organisation Internationale pour la Réussite et le Développement pour l'organisation du projet "Canal Oxygène"
(COCOF-NB-65.27267)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1797 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Organisation Internationale pour la Réussite et le Développement pour l'organisation du projet "Canal Oxygène".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 002 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour les infrastructures sportives de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

POINT 23

Projet d'arrêté 2023 / 1862 du Collège de la Commission communautaire française octroyant aux centres de jour et aux centres d'hébergement une subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance
(COCOF-RV-51.27291)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté 2023/1862 du Collège de la Commission communautaire française octroyant aux centres de jour et aux centres d'hébergement une subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 21 septembre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

POINT 24

Programme Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027 Wallonie-Bruxelles 1er appel à projets – Adoption des fiches projets et portefeuilles.
(COCOF-BT-18.27334)

Décision:
Accord.

Le Collège prend acte de la constitution et de la composition des 66 portefeuilles de projets.

Le Collège adopte les 283 premières fiches projets définitives du premier appel à projets FSE+ 2021-2027 ainsi que les montants FSE+ maxima agréés par année et par zone y relatif. Il charge l'Agence FSE de notifier celles-ci aux bénéficiaires.

Le Collège prend acte qu'aux termes de l'accord de principe reçu par mail de l'Agence FSE au 30 janvier 2023, l'Agence FSE remboursera à la COCOF les avances de 45 % qu'elle aura effectuée et ce pour les projets retenus au FSE+ et pour lesquels les OISP ont perçu un préfinancement par la COCOF selon la décision 2023/347 du 9 mars 2023.

Il charge la Ministre-Présidente, qui a la coordination des fonds structurels dans ses attributions, en collaboration avec l'Agence FSE, de présenter les 133 fiches projets restantes au Gouvernement.

Il charge la Ministre-Présidente qui a la coordination des fonds structurels dans ses compétences du suivi de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT